



PROCES VERBAL de réunion du Conseil d'Administration du 12 JUIN 2023 n° 5

Le **lundi 12 juin 2023**, les membres du Conseil d'Administration de l'association SAINT JOUAN EN MARCHÉ se sont réunis sur convocation du Président.

La réunion était présidée par Daniel VILLERET en qualité de Président de l'association, assisté d'un Secrétaire de séance, Michel BUSNEL, Secrétaire de l'association.

Etaient présents : Michel BUSNEL, Didier CANTARUTTI, Daniel EJARQUE, Magalie FOLIARD, Vanessa JUIF, Yves LAMY, Bernard THIERY, Daniel VILLERET,

* Claudine HENNE de 17h30 à 18h00, excusée pour la suite de la réunion).

Absents excusés : Michel MONNET, Michel BODIN

Une feuille d'émargement signée par les membres présents, en leurs noms propres, est annexée au présent procès-verbal.

Le quorum de la moitié des membres plus un, prévu par l'article 11 des statuts étant atteint, le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer.

→ Ouverture de la séance : 17h35 -----

A l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 4 du 15 MAI 2023 :

- Abstention : 1 - Votes contre : 0

➤ **Le procès-verbal est adopté à la majorité des 8 membres présents.**

2) Point sur la mise en place de la Commission « Balisage » au sein de l'Association :

Bernard THIERY, Référent « Balisage » nous fait part de l'article de presse paru le jour même dans Ouest-France, rubrique « St Jouan des Guérets ».

Suite aux initiations au balisage réalisées le 11 mai 2023, deux équipes de baliseurs de SJEM sont intervenues sur le terrain pour contrôler, mettre à jour et rafraîchir le balisage des 2 circuits PR de SAINT-JOUAN-DES-GUERETS.

Une convention a été établie entre la municipalité de SAINT-JOUAN-DES-GUERETS et l'association de Saint-Jouan En Marche pour nous autoriser à effectuer ce balisage et pour financer l'achat des balises. La municipalité ou la communauté d'agglomération de Saint-Malo va financer l'achat de matériels de balisage complémentaires (poteaux, flèches directionnelles et bornes) qui pourraient être posés en octobre prochain. Cette étape est un préalable indispensable au balisage en jaune du PR actuellement balisé en bleu.

Bernard nous fait part également de l'acceptation de sa candidature pour la formation de Baliseur (mission départementale) les lundis 25 septembre et 02 octobre 2023.

3) Retour sur la procédure de défiscalisation évoquée lors du dernier CA (PV n° 4, paragraphe 4) :

- *Législation fiscale et modalité de mise en place.*

Après consultation du Service des Finances de St MALO (Mme LAUBENEAU, Inspectrice), Daniel Villeret Président, rapporte les informations suivantes :

Question posée : « Une adhérente utilisant sa voiture personnelle pour aller à une compétition à laquelle elle participe, et emmenant d'autres compétiteurs et responsables du Club, peut-elle bénéficier du processus de réduction fiscale ?

Réponse reçue : Oui, car dans ce cas l'adhérente effectue une mission au service de l'Association (covoiturer des compétiteurs et des responsables).

4) Subvention exceptionnelle CD35 en faveur des activités LC/MA Compétitions (PV 4, paragraphe 2) :

* Les coûts d'hébergements, déplacements et autres sont actuellement supportés par les participants. Une subvention participative exceptionnelle de 300 € pour les deux déplacements (Bretagne & France) a été accordée par le Comité35. Ce montant sera reversé aux compétiteurs concernés ou mis en réserve d'avance de frais sur la prochaine saison ? (sondage en cours auprès des intéressés – sujet à reprendre lors de la prochaine réunion CA).

* Le sondage n'a pu être effectué auprès de tous les adhérents concernés.

> **La délibération est donc reportée à la prochaine réunion de C.A.**

5) Demandes de concours ou d'encadrement formulées par des Clubs extérieurs (affiliés FFRp ou non) :

* **Réponse aux demandes en cours et conduite à tenir au sens général :**

- Association « Les Randonneurs du Pays Royannais », affiliée FFRp, de ROYAN 17, afin d'encadrer trois groupes RP en visite sur St Suliac le 17/06/2024,

- Association « Baladapats », affiliée FFRp, Section Marche Nordique, de CHANTEPIE 35, souhaitant participer à une initiation LC/MA pour ses adhérents.

1/ Faut-il donner une suite favorable, dans la mesure où nous avons les animateurs volontaires en nombre suffisant pour encadrer ?

2/ Faut-il facturer notre prestation ?

A la question 1 : Le Conseil d'Administration autorise les sections qui en ont la capacité à répondre favorablement aux sollicitations évoquées ;

A la question 2 : Le Conseil d'administration souhaite faire une distinction entre les RP – MN et le LC/MA qui demande plus d'investissement et de responsabilité.

Ainsi,

> **les sections RP et MN** qui en ont la capacité pourront répondre favorablement aux sollicitations évoquées sans contreparties ;

> **les prestations en LC/MA** quant à elles, feront l'objet d'une indemnisation forfaitaire de 100€ par groupe de 20 participants au maximum (1 à 20 – 21 à 40 – etc...).

6) Demande d'achat d'un ordinateur pour le Secrétariat : (3 devis présentés) :

Vu l'évolution de l'association au cours de ces dernières années ; les charges incombant au Secrétariat et les changements de secrétaire prévisibles, il est demandé au C.A. d'accepter l'achat d'un ordinateur portable pour ce service.

* Michel BUSNEL, secrétaire, présente 3 devis des Ets BUREAU VALLÉE - BOULANGER et ELECTRO DEPOT sur des appareils équivalents, allant de 709,00 € à 873,00 €, selon les prestations, le service après-vente et les logiciels fournis.

➤ **Le CA donne son accord à l'unanimité des 8 membres présents pour l'achat de ce matériel. Il est cependant demandé la consultation d'un fournisseur local indépendant.**

- Cette consultation sera effectuée rapidement et transmises par courriel aux membres du C.A.

7) Textiles : Proposition de création d'un écusson à coudre ou à coller, représentant le Logo de notre Association (présentation d'un devis Décathlon) :

Pour répondre à la demande de nos adhérents souhaitant avoir un signe distinctif de représentation du Club, il est proposé dans un premier temps, de créer un écusson de 6 cm de diamètre environ, représentant le Logo de notre association SJEM, à coudre ou coller sur le sac à dos ou un vêtement.

Michel B présente un devis de notre partenaire Décathlon au prix de 250,00 € pour 100 unités.

> Le CA donne son accord à l'unanimité pour passer la commande qui sera livrée avant la reprise de septembre.

8) Présentation d'un bulletin d'adhésion 2023/2024, modifié suite à la création d'une licence LC/MA « Compétition » :

Suite à la création par la FFRp d'une Licence-assurance spécifique « Compétition » d'un coût de 56 € il a été nécessaire de revoir notre formulaire « Demande d'Adhésion » et d'y apporter quelques petites mises à jour d'ordre général, pour une meilleure compréhension de nos adhérents.

* La cotisation LC/MA incluant « Compétition » passe ainsi à 91 € comme défini par délibération CA du 15 mai 2023 (PV CA n° 4/2023).

* La Rando-Douce qui accueille de plus en plus d'adhérents a été ajoutée dans le paragraphe « ACTIVITE(S) CHOISIE(S) ».

* La Réponse au questionnaire santé est ajoutée au verso du même document.

9) Organisation du pique-nique de fin de saison - Vendredi 16 JUIN 2023 :

Le Pique-Nique annuel de fin de saison aura lieu cette année au Parc du Nicet à ST MALO le VENDREDI 16 JUIN 2023 à 19H00. Cet horaire inhabituel, permettant à la fois, aux adhérents qui travaillent et à ceux qui partent en week-end, ou ont des activités particulières le samedi, de participer. Les conjoints non adhérents seront les bienvenus.

** L'Association offrira un Pot d'accueil. Didier CANTARUTTI, membre de la Commission Animations se charge de de l'achat des fournitures au Magasin CORA de ST JOUAN DES GUERETS où l'association dispose d'un compte Client.*

10) Questions diverses

- Daniel VILLERET, Président, sera absent du 30/06/2023 au 16/07/2023. L'intérim sera assuré par le Secrétaire Michel BUSNEL.
- Vanessa JUIF, Référente LC/MA, absente pendant la période estivale (juillet/août), sera remplacée dans sa fonction par Didier CANTARUTTI.
- Michel BUSNEL, Secrétaire et Référent Marche Nordique sera absent du 15 septembre au 08 octobre 2023.

➤ Daniel Villeret demande aux membres du CA de bien vouloir communiquer les dates d'indisponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question formulée, la séance est levée à 19h30.

Prochaine réunion : Lundi 04 SEPTEMBRE 2023 à 17h30.

Le Président de séance,
Daniel VILLERET

Le Secrétaire de séance,
Michel BUSNEL